

CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 2
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

2025-2028



MRC
D'ARGENTEUIL
Authentique. **Avec vous.**

Version adoptée le : 2026/03/26
Résolution : 26-03-091

430, rue Grace
Lachute (Québec)
J8H 1M6

T. 450 562-2474
F. 450 562-1911

mrc@argenteuil.qc.ca
argenteuil.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

1.	PRÉSENTATION DU FONDS RÉGION ET RURALITÉ – VOLET 2	3
2.	PRÉSENTATION DU CADRE D'INTERVENTION.....	3
3.	PORTRAIT DE LA MRC D'ARGENTEUIL.....	4
3.1	L'institution	4
3.2	La population	4
3.3	L'indice de vitalité économique des territoires	5
3.4	Répartition des groupes culturels sur le territoire d'Argenteuil.....	6
3.5	Répartition linguistique	6
3.6	Familles monoparentales et personnes vivant seules	6
3.7	Niveau de scolarité et taux de diplomation	7
3.8	Vulnérabilité des enfants	7
3.9	Revenu disponible par habitant	7
3.10	Secteur économique.....	7
3.11	Abordabilité du logement	8
3.12	Indice de défavorisation des écoles.....	8
3.13	Santé de la population	9
4.	GOVERNANCE, RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE LA MRC D'ARGENTEUIL	9
4.1	Rôle et responsabilités du Conseil de la MRC d'Argenteuil	10
4.2	Rôle de la Direction générale.....	10
4.3	Processus décisionnel et instance d'approbation	10
4.4	Prévention des conflits d'intérêts	11
4.5	Suivi avec le MAMH et obligations annuelles.....	11
4.6	Gouvernance des ententes sectorielles de développement.....	12
4.7	Transparence, visibilité et adjudication des contrats	12
5.	OBJECTIFS DU CADRE D'INTERVENTION	12
6.	VISION STRATÉGIQUE DE LA MRC D'ARGENTEUIL.....	13
7.	ENJEUX TERRITORIAUX.....	14
7.1	Capacité d'adaptation aux changements climatiques	15
7.2	Valorisation des attraits naturels	15
7.3	Évolution du sentiment identitaire	15
7.4	Défavorisation matérielle et sociale	16
7.5	Rétention des jeunes	16
7.6	Vieillesse de la population	16
7.7	Cohésion des partenaires et des parties prenantes dans Argenteuil	17
7.8	Robustesse économique	17
7.9	Offre insuffisante en logements abordables, adaptés et accessibles.....	17
8.	PRIORITÉS D'INTERVENTION, ACTIONS, INDICATEURS ET CIBLES.....	18
8.1	Développement économique	19
8.2	Aménagement du territoire et environnement.....	20
8.3	Développement et mise en valeur de la filière agricole	22
8.4	Actifs municipaux	23
8.5	Mobilité.....	25
8.6	Développement social	27
8.7	Culture, patrimoine et identité territoriale.....	29

9.	MODALITÉS D'APPUI AUX PROJETS.....	30
9.1	Principes directeurs d'utilisation de l'enveloppe FRR-Volet 2	30
9.2	Processus d'identification et d'analyse des projets	30
	9.2.1 Demandeurs admissibles et non admissibles (selon les modalités du FRR).....	31
9.3	Admissibilité des projets	31
9.4	Dépenses admissibles et non admissibles	32
9.5	Seuils, plafonds et règles financières.....	33
9.6	Conditions d'octroi	33
9.7	Ententes sectorielles de développement	33
10.	MÉCANISME DE REDDITION DE COMPTES À LA POPULATION	34
10.1	Rapport d'activité annuel	34
10.2	Attestation annuelle des dépenses admissibles	34
10.3	Dépôt électronique des données annuelles	35
10.4	Mise à jour du Cadre d'intervention	35
10.5	Information à la population et transparence	35
10.6	Responsabilité et imputabilité.....	35
11.	ENTRÉE EN VIGUEUR DU CADRE D'INTERVENTION.....	36

1. PRÉSENTATION DU FONDS RÉGION ET RURALITÉ – VOLET 2

Le Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 : Développement territorial est le principal levier financier mis à la disposition des municipalités régionales de comté (MRC) pour soutenir leur compétence en développement local et régional. Il vise à favoriser le développement des territoires en permettant aux MRC de planifier, réaliser et mettre en œuvre un cadre d'intervention orienté vers la vitalité économique, sociale, culturelle et environnementale de leur milieu.

La mise en œuvre du FRR Volet 2 repose sur l'élaboration, par chaque MRC, d'un cadre d'intervention pour la vitalité du territoire, qui identifie les enjeux prioritaires, établit les orientations d'action et précise les modalités d'attribution des sommes déléguées. Cette approche permet de soutenir la réalisation de projets structurants répondant aux besoins locaux, de mobiliser les acteurs du milieu et de renforcer la capacité d'action des MRC en développement territorial.

Le Volet 2 vise également à soutenir des enjeux et priorités territorialisés, en appuyant des initiatives contribuant à la vitalité économique, culturelle, sociale et environnementale du territoire grâce aux fonds délégués. Il permet aussi aux MRC de participer à des initiatives régionales ou de conclure des ententes sectorielles de développement avec des ministères et organismes, conformément à l'article 126.3 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1).

Le FRR est doté d'une enveloppe annuelle provinciale de 170 millions de dollars. De cette somme, la MRC d'Argenteuil bénéficie d'une allocation totale de 4 799 556 \$ pour la période 2025-2028. Le Volet 2 constitue ainsi un soutien essentiel pour permettre aux MRC d'intervenir de façon cohérente, souple et durable, en complémentarité avec d'autres programmes gouvernementaux.

2. PRÉSENTATION DU CADRE D'INTERVENTION

Le Cadre d'intervention pour la vitalité des territoires constitue l'outil de planification qui vise à encadrer l'utilisation des sommes déléguées dans le cadre du FRR, conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). La MRC d'Argenteuil identifie ses enjeux, oriente ses priorités d'intervention et structure les actions visant à renforcer la vitalité économique, sociale, culturelle et environnementale de son territoire.

Le présent Cadre d'intervention – FRR Volet 2, développement territorial 2025-2028 s'inscrit dans les orientations gouvernementales en matière d'occupation et de vitalité des territoires et reflète les réalités, les enjeux et les priorités propres au milieu argenteuillois. Il constitue

un des documents à partir duquel la MRC planifie, met en œuvre et coordonne les interventions visant le développement durable et harmonieux de son territoire.

3. PORTRAIT DE LA MRC D'ARGENTEUIL

3.1 L'institution

La MRC d'Argenteuil, constituée en 1983, est un gouvernement de proximité qui se donne pour mission de faire prospérer son territoire tant sur le plan économique que social et environnemental. Pour y parvenir, elle planifie, encadre et supervise l'aménagement et le développement durable de son territoire en étroite collaboration avec ses municipalités constituantes et de concert avec les partenaires du milieu. Son but est d'améliorer le bien-être de la population et des générations futures.

La MRC d'Argenteuil se définit comme une institution œuvrant d'abord au bénéfice de ses municipalités locales, en s'investissant aussi dans un rôle de « coopérative de services ». En plus de répondre à ses obligations gouvernementales, la MRC, en partenariat avec le milieu, joue un rôle d'initiateur et de catalyseur de projets visant le bien commun.

Les valeurs chères à la MRC d'Argenteuil forgent son identité et orientent ses réflexions, ses décisions et ses actions. Les neuf valeurs qui guident les actions de la MRC sont les suivantes :

**FIERTÉ – RESPECT – ÉQUITÉ – INTÉGRITÉ – ENGAGEMENT – SOLIDARITÉ
RIGUEUR – PROXIMITÉ – TRANSPARENCE**

3.2 La population

La population de la MRC d'Argenteuil s'élève actuellement à 37 737 résidents permanents, auxquels s'ajoutent près de 15 000 villégiateurs saisonniers. La population est répartie sur un territoire d'une superficie de 1 339 km². La MRC est constituée de neuf municipalités locales.

Municipalités	Population
Brownsburg-Chatham	8 146
Gore	2 686
Grenville	1 856
Grenville-sur-la-Rouge	3 041
Harrington	954
Lachute	15 292
Mille-Isles	1 838
Saint-André-d'Argenteuil	3 257
Wentworth	667
MRC d'Argenteuil	37 737



Depuis la pandémie de la COVID-19, la MRC d'Argenteuil connaît une importante croissance de sa population, soit une hausse de 13,5 % entre 2020 et 2025. D'ailleurs, lors des trois dernières années, la MRC s'est classée parmi les trois MRC ayant eu le solde migratoire le plus élevé au Québec. Tout porte à croire que la population continuera d'augmenter au cours de la prochaine décennie. En effet, selon les perspectives démographiques de l'Institut de la statistique du Québec, le nombre d'habitants dans la MRC d'Argenteuil devrait continuer de grimper et atteindre 42 836 en 2040.

L'attractivité croissante est alimentée notamment par le positionnement géographique avantageux d'Argenteuil entre Montréal et Ottawa/Gatineau, le prix concurrentiel des propriétés, le déploiement d'Internet haute vitesse, l'éventuel parachèvement de l'autoroute 50 à quatre voies et les grands espaces naturels. Toutefois, cette nouvelle réalité peut engendrer des impacts notamment sur l'aménagement du territoire, l'environnement, les transports, l'employabilité et les services aux citoyens.

3.3 L'indice de vitalité économique des territoires

Pour les besoins du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, l'ISQ a produit un indice permettant de mesurer, à une fréquence régulière, le niveau de vitalité économique des municipalités locales, des municipalités régionales de comté (MRC), des communautés autochtones et des territoires non organisés.

L'indice de vitalité économique (IVÉ) des territoires représente la moyenne géométrique des variables normalisées de trois indicateurs, à savoir : le taux de travailleurs, le revenu total médian des particuliers et le taux d'accroissement annuel moyen de la population sur cinq ans. Ces indicateurs représentent chacun une dimension essentielle de la vitalité, soit respectivement le marché du travail, le niveau de vie et la dynamique démographique.

Indices de vitalité économique des territoires 2022 de la MRC d'Argenteuil

Municipalité	IVÉ 2022	Variation 2020-2022	Rang provincial (sur 1 162)	Quintile
Brownsburg-Chatham	0.1340886	3.3369	565	3
Gore	6.8494237	4.1165	182	1
Grenville	-3.422076	-1.7237	838	4
Grenville-sur-la-Rouge	-2.258106	2.189	762	4
Harrington	-4.110022	0.564	875	4
Lachute	-0.263264	2.0017	604	3
Mille-Isles	8.8040858	2.6816	121	1
Saint-André-d'Argenteuil	-1.629694	1.2316	715	4
Wentworth	3.762409	-2.3124	324	2
MRC d'Argenteuil	-0.6216	2.6425	57	3

3.4 Répartition des groupes culturels sur le territoire d'Argenteuil

Selon le Recensement 2021 de Statistique Canada, le territoire de la MRC d'Argenteuil compte actuellement 1 170 personnes issues de l'immigration, soit 3,4 % de la population.

De ce nombre, la majorité est d'origine Européenne (64 %) et les Français constituent le sous-groupe le plus nombreux. Suivent en ordre décroissant les personnes d'origine latino-américaine (24 %), asiatique (8 %), africaine (3 %) et d'Océanie (1 %).

3.5 Répartition linguistique

En matière de langue parlée le plus souvent à la maison, le français domine largement avec 27 775 personnes, ce qui représente 82,7 % de la population de la MRC (données de 2021).

Parmi les MRC de la région des Laurentides, Argenteuil présente la proportion la plus importante de sa population pour qui l'anglais est la langue parlée le plus souvent à la maison, soit 16,5 % de la population, ce qui représente 5 540 personnes. Le poids démographique de la population anglophone dans la MRC d'Argenteuil est en baisse constante depuis quelques décennies. Cette tendance se confirme d'un recensement à l'autre. En proportion, les anglophones constituent la majorité de la population de Harrington (60,2 %) et de Wentworth (53,3 %). Fait à noter, dans Argenteuil, un total de cinq municipalités bénéficie d'un statut bilingue officiellement reconnu en vertu d'une disposition de la Charte de la langue française, soit les cantons de Harrington et de Wentworth, ainsi que les municipalités de Gore, de Mille-Isles et de Grenville-sur-la-Rouge.

3.6 Familles monoparentales et personnes vivant seules

Selon le recensement de la population de 2021 de Statistique Canada, la MRC d'Argenteuil compte la plus forte proportion de familles monoparentales avec enfants de moins de 18 ans (32,9 %, soit 1 060 familles monoparentales sur un total de 3 220 familles) pour l'ensemble des MRC de la région des Laurentides. La moyenne de la région se situe à 25,1 %. À cet égard, la ville de Lachute et le village de Grenville présentent les proportions les plus élevées dans la MRC d'Argenteuil avec respectivement des taux de 40,7 % et de 39 %.

On compte un total approximatif de 5 875 personnes qui vivent seules sur le territoire d'Argenteuil. La proportion de personnes de 15 ans ou plus vivant seules dans la MRC d'Argenteuil (20,2 %) est supérieure à celle de la région des Laurentides (16,8 %). C'est le cas également chez les personnes âgées de 15 à 64 ans (15,9 % vs 13,2 %) et chez les personnes de 65 ans et plus (30,6 % vs 28,8 %). Plus du tiers des personnes âgées de 65 ans ou plus résidant de Lachute vivent seules (35,8 %).

3.7 Niveau de scolarité et taux de diplomation

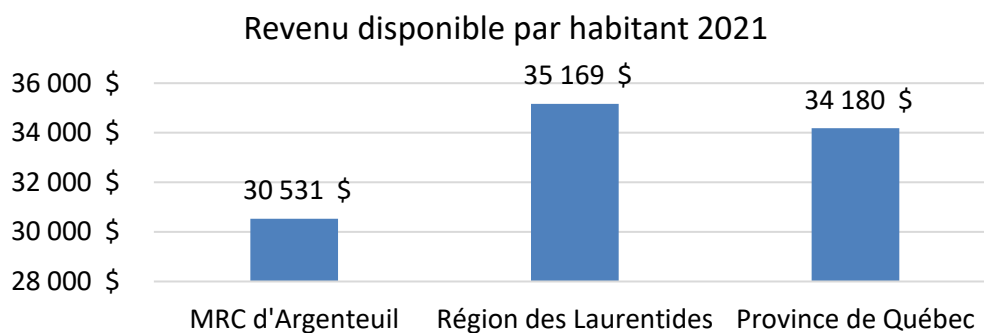
Les données découlant du recensement 2021 de Statistique Canada révèlent pour Argenteuil un faible taux de diplomation par rapport à la moyenne provinciale. Ainsi, le pourcentage de personnes qui ne possèdent aucun certificat, diplôme ou grade (taux de sortie sans diplôme) est de 25,1 % dans la MRC d'Argenteuil et de 30 % pour la population lachutoise, alors que la moyenne provinciale se situe à 18,2 % et celle des Laurentides à 15,2 %. Le pourcentage de la population qui détient un baccalauréat ou grade supérieur est de l'ordre de 10,5 % dans la MRC d'Argenteuil, de 8,0 % à Lachute et de 23,5 % pour l'ensemble de la population québécoise.

3.8 Vulnérabilité des enfants

Une enquête québécoise réalisée en 2017 sur le développement des enfants à la maternelle a fait ressortir des données préoccupantes pour Argenteuil, à savoir que la proportion d'enfants présentant de la vulnérabilité dans au moins un domaine de leur développement s'élevait à 37,9 %. C'est le deuxième plus haut taux dans la région des Laurentides après celui enregistré dans la MRC d'Antoine-Labelle (38,6 %). La moyenne régionale est de 29 % alors que pour le Québec, le taux est de 27,7 %.

3.9 Revenu disponible par habitant

Le revenu disponible par habitant en 2021 dans la MRC d'Argenteuil est de 30 531 \$, soit le plus faible de toutes les MRC de la région des Laurentides et parmi les plus faibles à l'échelle du Québec (89^e rang sur 104). Le revenu par habitant dans Argenteuil est de 4 638 \$ de moins que le revenu moyen par habitant pour la région des Laurentides.



3.10 Secteur économique

La MRC d'Argenteuil compte environ 900 entreprises de tout genre sur son territoire, qui sont pour la majorité des commerces de petite taille et des industries de taille petite à moyenne. En 2021, c'est dans le domaine des services (secteur tertiaire) que l'on retrouve la plus importante part des emplois.

Répartition de l'emploi	MRC d'Argenteuil	Ensemble du Québec
Secteur primaire	4 %	2 %
Construction et fabrication	26 %	17 %
Commerce	15 %	15 %
Information, culture, arts, spectacles et loisirs	3 %	4 %
Enseignement, santé et services sociaux	18 %	22 %
Hébergement et restauration	6 %	5 %
Autres	28 %	34 %

Source : Statistique Canada (Recensement 2021), analyse RCGT

3.11 Abordabilité du logement

Il est généralement reconnu qu'un ménage qui consacre 30 % ou plus de son revenu annuel aux frais de logement devra vraisemblablement avoir à réduire ses autres dépenses essentielles, comme la nourriture, le transport, les vêtements et l'éducation. En 2021, dans Argenteuil, 9.9 % des ménages propriétaires et 22.8 % des ménages locataires se retrouvent dans cette situation. En tenant compte de la pénurie de logements qui sévit présentement, jumelé à l'inflation qui persiste et à la flambée des coûts d'habitation, tout porte à croire qu'en 2023, le pourcentage de ménages locataires d'Argenteuil qui consacrent 30 % ou plus de leur revenu annuel pour se loger est beaucoup plus élevé qu'en 2021. Mentionnons enfin que 31,2 % des ménages d'Argenteuil sont locataires.

3.12 Indice de défavorisation des écoles

L'indice de défavorisation des écoles primaires et secondaires du Québec est produit annuellement par le ministère de l'Éducation. Pour l'année de référence 2021-2022, on constate à titre d'exemple que les trois écoles primaires francophones de Lachute (Oasis, Saint-Alexandre et Saint-Julien) se retrouvent au rang décile 10 (10 étant l'indice le plus défavorisé). L'école primaire anglophone Laurentian (LES) également située à Lachute figure quant à elle au 9^e rang décile.

Dans les écoles secondaires publiques, toutes deux situées à Lachute, les données ne sont pas plus reluisantes. À titre indicatif, pour les neuf écoles secondaires du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, la polyvalente Lavigne (Lachute) est la seule à se classer au 10^e rang décile. Les autres écoles secondaires qui suivent se positionnent au 7^e rang décile ou mieux. Du côté anglophone, l'école secondaire régionale Laurentian (LRHS) occupe le 8^e rang. Une seule des huit écoles secondaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier obtient un classement au 9^e rang. Les six autres écoles secondaires occupent des rangs variant de 2 à 7. Fait inquiétant à relever, en 2013-2014, les trois mêmes écoles primaires francophones de Lachute ainsi que l'école secondaire se retrouvaient respectivement avec les indices de défavorisation suivants : 10 pour Oasis, 9 pour Saint-Alexandre, 8 pour Saint-

Julien et 9 pour la polyvalente Lavigne, ce qui confirme un effritement du tissu social au cours de la dernière décennie à Lachute et dans Argenteuil.

3.13 Santé de la population

Les données relevées sous cette thématique proviennent de la version 2022 du document synthèse produit par le Centre de santé et de services sociaux de Laurentides, lequel s'intitule *Tableau coup d'œil RLS Argenteuil - Pour mieux connaître l'état de santé de notre population*.

- Sur le plan de l'état de santé global, les habitants d'Argenteuil ont une espérance de vie moyenne moindre que la région des Laurentides, soit de 80,4 ans par rapport à 81,9 ans;
- Plusieurs maladies chroniques sont plus présentes dans Argenteuil : prévalence du diabète (types 1 et 2), de l'hypertension artérielle, des maladies de l'appareil circulatoire et mortalité par cancer du poumon;
- Concernant la santé des nouveau-nés, les naissances de faible poids constituent 9,5 % des naissances dans Argenteuil versus 6,3 % dans les Laurentides. Les naissances prématurées pour leur part représentent 11,4 % des naissances dans notre MRC, alors que leur proportion est de 7,3 % à l'échelle régionale;
- Pour les habitudes de vie et comportements, la proportion de fumeurs de cigarettes dans Argenteuil est de 28,2 % comparativement à 22,8 % pour la région des Laurentides. La proportion de la population d'Argenteuil consommant une boisson sucrée une fois ou plus par jour est de 34,2 % alors qu'elle se situe à 22,5 % pour la région des Laurentides;
- Dans Argenteuil, environ 850 personnes bénéficient hebdomadairement de l'aide des banques alimentaires, dont 33,7 % sont des enfants, selon les statistiques 2023 compilées par Moisson Laurentides. Pour les deux tiers ayant recours à ce service essentiel, la prestation de solidarité sociale constitue la principale source de revenus.

4. GOUVERNANCE, RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE LA MRC D'ARGENTEUIL

La présente section décrit les mécanismes de gouvernance entourant l'application du Fonds régions et ruralité – Volet 2 : Développement territorial, tels que requis par le Guide du délégataire FRR-Volet 2 et le Guide d'élaboration du Cadre d'intervention. Elle précise les rôles, responsabilités, mécanismes décisionnels, obligations de suivi et dispositions visant à assurer une gestion rigoureuse, transparente et conforme des sommes déléguées.

4.1 Rôle et responsabilités du Conseil de la MRC d'Argenteuil

Le Conseil de la MRC d'Argenteuil constitue l'instance décisionnelle responsable :

- D'adopter les priorités d'intervention et le Cadre d'intervention;
- D'approuver, par résolution, tous les projets soutenus, sauf en cas de sous-délégation formelle (lorsque prévue);
- D'autoriser les engagements financiers liés aux projets et aux ententes sectorielles;
- D'adopter le rapport d'activité annuel, exigé par l'entente de développement territorial et destiné au public;
- D'assurer le respect des règles de gouvernance, de visibilité et de conformité opérationnelle.

Le Conseil demeure imputable de l'ensemble des décisions prises en vertu du Volet 2.

4.2 Rôle de la Direction générale

La Direction générale de la MRC :

- Coordonne la mise en œuvre du Cadre d'intervention;
- Veille au respect des règles du Volet 2, notamment en matière de sélection des projets, admissibilité des dépenses et reddition de comptes;
- Analyse les projets soumis (internes ou municipaux) et formule des recommandations au Conseil;
- Supervise la production du rapport d'activité, de l'attestation des dépenses admissibles et de la saisie des données dans le système de suivi intégré du FRR;
- Assure la coordination avec les directions départementales concernées et les municipalités locales;
- Agit comme personne autorisée auprès du MAMH pour le suivi de l'entente de développement territorial.

4.3 Processus décisionnel et instance d'approbation

Le processus décisionnel applicable au Volet 2 comprend les étapes suivantes :

1. Identification du projet (MRC ou municipalité locale);
2. Analyse interne selon les critères établis (sections 10.2 et 10.3);
3. Recommandation de la Direction générale;
4. Décision du Conseil par résolution, qui doit inclure au minimum : le bénéficiaire, le montant accordé, le coût total du projet, les dates prévues et la concordance avec une priorité du Cadre;
5. Signature de la convention de subvention lorsque le porteur est un organisme admissible autre que la MRC.

Lorsqu'une sous-délégation formelle est mise en place (permis par le Volet 2), le sous-délégué rend compte au Conseil des décisions prises, conformément aux obligations définies dans l'entente.

4.4 Prévention des conflits d'intérêts

Toute décision liée au financement d'un projet doit être rendue en l'absence de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent.

À ce titre :

- Toute personne impliquée dans l'analyse ou l'approbation d'un projet doit se retirer lorsqu'elle est en situation de conflit;
- Le Conseil applique les dispositions pertinentes du Code d'éthique et de déontologie en vigueur à la MRC;
- Les partenaires externes signataires d'une entente sectorielle doivent respecter les règles de prévention des conflits prévues par les programmes gouvernementaux concernés.

Ces mesures répondent aux attentes du MAMH en matière de gouvernance responsable.

4.5 Suivi avec le MAMH et obligations annuelles

Conformément à l'entente de développement territorial, la MRC doit :

- Tenir au moins une rencontre annuelle avec la direction régionale du MAMH pour assurer le suivi du Cadre et des projets financés;
- Déposer, entre le 1er janvier et le 28 février de chaque année, l'attestation des dépenses admissibles effectuées dans le cadre du Volet 2, prérequis aux versements subséquents;
- Produire et adopter annuellement un rapport d'activité rendant compte :
 - Des actions de mise en œuvre du Cadre;
 - Des projets financés;
 - Des retombées observées;
 - Des ententes sectorielles;
 - Et du bilan financier annuel, puis le publier sur son site Web et le transmettre via le système de suivi intégré du FRR;
- Mettre à jour le Cadre d'intervention au besoin et adopter toute révision par résolution.

4.6 Gouvernance des ententes sectorielles de développement

Lorsqu'une entente sectorielle est conclue (article 126.3 LCM), la gouvernance doit prévoir :

- Une concertation structurée avec les ministères et partenaires;
- Une gouvernance partagée assurant la coordination des interventions;
- Des mécanismes pour la sélection des projets, le suivi et l'évaluation;
- Un rapport final présentant les résultats atteints (types de projets, coûts, financement, retombées) avant la clôture de l'entente.

La MRC demeure imputable de l'utilisation des fonds FRR-Volet 2 même lorsqu'elle participe à une structure partagée.

4.7 Transparence, visibilité et adjudication des contrats

La MRC s'engage à :

- Appliquer le protocole de visibilité attaché à l'entente (communications, logos, publications) conformément aux attentes gouvernementales;
- Respecter les règles d'adjudication des contrats prescrites par la Loi;
- Pour les projets réalisés par des organismes non assujettis à des règles d'adjudication de contrats, s'assurer du respect des règles suivantes :
 - Invitation à au moins deux fournisseurs pour les contrats entre 50 000 \$ et 133 800 \$;
 - Appel d'offres public pour les contrats de 133 800 \$ et plus;
- Assurer une reddition complète, fidèle et conforme aux exigences en vigueur.

5. OBJECTIFS DU CADRE D'INTERVENTION

Le cadre d'intervention vise à structurer l'action de la MRC d'Argenteuil autour d'une vision claire, partagée et orientée vers la vitalité du territoire. Il poursuit les objectifs suivants :

- Définir et diffuser une vision commune du développement pour le territoire de la MRC d'Argenteuil, accompagnée des priorités d'interventions;
- Assurer la cohérence entre les actions mises en œuvre et chaque priorité d'intervention;
- Mobiliser les municipalités et les acteurs du territoire autour d'une action collective durable;
- Simplifier le processus de reddition de comptes en matière de développement local et régional.

6. VISION STRATÉGIQUE DE LA MRC D'ARGENTEUIL

Dans le cadre de sa démarche de révision de son schéma d'aménagement et de développement, la MRC d'Argenteuil a adopté en 2025 un énoncé de vision stratégique. Pour ce faire, elle a procédé à une analyse des nombreux rapports et études existants traitant des sujets dans les sphères du développement durable. Il s'en est suivi une démarche de préconsultation avec les acteurs locaux, dont des entretiens individuels, des ateliers de travail et un sondage en ligne, le tout auprès des partenaires du milieu et des employés de la MRC et des municipalités locales.

De ce vaste processus d'analyse et de consultation, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté, par la résolution 25-10-253, l'énoncé de vision suivant :

En 2040, le territoire de la MRC d'Argenteuil s'affirme comme un modèle de développement durable, mettant l'environnement au cœur des priorités pour le mieux-être des communautés, tout en encourageant l'innovation, dans le but de favoriser une qualité de vie remarquable pour tous et toutes.

Portée par une évolution réfléchie, équilibrée et cohérente, Argenteuil s'adapte aux changements climatiques tout en préservant ses ressources les plus précieuses, son identité unique et la richesse de sa diversité. Forte de liens humains solides et d'une solidarité enracinée, elle offre à ses citoyens un cadre de vie accueillant, sécuritaire et inclusif.

Inspiré par son caractère vrai et naturel et nourri par son riche héritage culturel et historique, le territoire de la MRC d'Argenteuil incarne une vision durable, authentique et rassembleuse pour les générations présentes et futures.

Cette vision s'interprète comme suit:

Modèle de développement durable :

La MRC fait preuve de leadership et de proactivité dans la concrétisation de sa mission, qui consiste à faire prospérer son territoire tant au plan économique que social et environnemental. Par ses prises de décisions, la MRC dessine et influence le legs environnemental qui sera laissé aux générations futures et souhaite donc faire office d'exemple en matière d'environnement.

L'innovation :

Pour la MRC d'Argenteuil, l'innovation désigne la capacité à imaginer et mettre en œuvre des solutions nouvelles, efficaces et durables pour répondre aux défis du territoire. Cela comprend notamment le soutien à une économie de proximité, verte et créative. Le développement économique doit s'appuyer sur une vision intégrée qui valorise ses richesses naturelles, soutient activement les commerces et producteurs locaux, favorise l'innovation durable et améliore la qualité de vie par un aménagement intelligent et inclusif.

Qualité de vie remarquable pour tous et toutes :

Pour la MRC d'Argenteuil, la qualité de vie signifie de renforcer sa situation matérielle et sociale en misant notamment sur :

- Une approche territoriale adaptée aux réalités rurales et sensible aux écarts socio-économiques entre les municipalités;
- Un cadre de vie sain, abordable, sécuritaire et stimulant;
- Des leviers majeurs pour lutter contre la défavorisation qui incluent l'accès à un logement abordable, à du transport actif et collectif ainsi qu'à des emplois de qualité.

Évolution réfléchie, équilibrée et cohérente :

La trajectoire de développement de la MRC s'appuie sur une vision claire et une planification rigoureuse. La MRC exerce à cet égard un leadership positif dans la communauté et auprès de ses municipalités constituantes.

Adaptation aux changements climatiques :

Face aux défis des prochaines années, la MRC renforce sa capacité d'adaptation et de résilience individuelle et collective, préserve les écosystèmes et favorise une transition écologique accessible à tous. Cette volonté doit s'exprimer par des stratégies, des planifications, des mesures et des actions visant autant la prévention et l'autonomie individuelle que la planification collective. Il s'agit d'une priorité pour les dix prochaines années.

Vision durable, authentique et rassembleuse pour les générations présentes et futures:

La MRC s'engage à mettre en œuvre cette vision qui nécessite forcément une forte cohésion territoriale. La réussite de ce défi réside dans une communication plus claire, une collaboration assidue, une participation dynamique et juste des acteurs concernés, ainsi que la valorisation tangible des actions menées à l'échelle locale. Améliorer la reconnaissance des ressources et des expertises déjà présentes sur le territoire est essentiel et permettra d'optimiser les efforts, d'éviter les doublons et de créer des alliances porteuses.

7. ENJEUX TERRITORIAUX

Dans le cadre du même exercice visant à identifier un énoncé de vision stratégique, 9 enjeux territoriaux ont ressortis. Ils traduisent les défis structurants qui influenceront la vitalité du territoire au cours des prochaines années et qui doivent orienter les interventions du Cadre d'intervention FRR – Volet 2. Ces enjeux s'inscrivent dans une perspective de développement durable et concernent les dimensions économique, sociale, culturelle, environnementale et territoriale de la MRC.

7.1 Capacité d'adaptation aux changements climatiques

L'adaptation aux changements climatiques est un enjeu prioritaire sur le territoire d'Argenteuil, surtout dans le contexte actuel où les tendances climatiques futures pour la MRC à l'horizon 2050-2080 (scénario pessimiste) annoncent une hausse de la température moyenne de 2,8 °C à 5,5 °C, un accroissement de 20 % des précipitations annuelles moyennes et une augmentation de 250 % du nombre de jours avec des vents qui dépassent 90 km/h. Le territoire est donc soumis à d'importants bouleversements, tels qu'inondations, glissements de terrain, vents violents, sécheresses, etc. L'agriculture, la foresterie et le récréotourisme sont des secteurs économiques qui seront particulièrement touchés par ces changements.

7.2 Valorisation des attraits naturels

Le territoire d'Argenteuil regorge de richesses naturelles (forêts, montagnes, rivières, lacs, vallées) qui rendent la région attrayante. La MRC d'Argenteuil compte plus de 76 % de son paysage couvert de forêts, 450 lacs de plus d'un hectare, environ 3 000 km de cours d'eau répertoriés et plus de 11 800 milieux humides de tout type, en plus de la présence de trois rivières majeures (rivière du Nord, rivière Rouge et rivière des Outaouais). Toutefois, plusieurs de ces attraits sont difficilement accessibles à la population et aux excursionnistes, ce qui limite la pratique d'activités sportives et l'accès à la nature.

7.3 Évolution du sentiment identitaire

Le sentiment d'appartenance des citoyens au territoire d'Argenteuil a permis au fil du temps de développer une conscience sociale ainsi qu'un esprit communautaire fort. L'identité argenteuilloise s'est initialement construite grâce à la présence des communautés autochtones, puis par l'établissement de diverses communautés françaises, britanniques (dont une part significative d'Irlandais et d'Écossais) et américaines. Ce métissage culturel se manifeste notamment dans l'architecture de la région, l'aménagement du territoire, l'occupation des terres, la protection et la valorisation des paysages et des milieux naturels, etc. Ce récit collectif s'est perpétué en considérant l'inclusion culturelle, linguistique, intergénérationnelle et sociale des nouveaux arrivants, des minorités et des personnes vulnérables de la communauté d'Argenteuil.

Toutefois, l'identité d'Argenteuil est aujourd'hui en pleine évolution. Le boom démographique des dernières années entraîne certains bouleversements, notamment en ce qui concerne la demande en services à la population (commerces, services sociaux et de santé, éducation, services de garde, etc.).

7.4 Défavorisation matérielle et sociale

On observe sur le territoire d'Argenteuil un fort taux de défavorisation matérielle et sociale qui se manifeste notamment par un revenu médian des ménages moins élevé que le reste de la région des Laurentides (en deçà de 72 500 \$ par année¹), un niveau de scolarité plus faible (25 % de la population ne possède aucun certificat, diplôme ou grade), un accès limité à des emplois spécialisés et de qualité, un isolement social plus grand, une difficulté d'accéder à du logement abordable ainsi qu'une prédisposition accrue à certaines maladies ou troubles chroniques. C'est une personne sur trois qui vit dans des conditions de pauvreté financière, sociale et matérielle, un des plus forts taux de la région des Laurentides. En corollaire de cette défavorisation sociale, on observe des problèmes de criminalité, de la violence ainsi qu'une vulnérabilité grandissante des personnes âgées.

Cela dit, les plus récentes données de l'Indice de vitalité économique (IVÉ) indiquent une amélioration relative de la situation. Ce progrès témoigne d'un certain redressement, bien qu'une vigilance continue demeure nécessaire pour assurer une vitalité équitable sur l'ensemble du territoire.

7.5 Rétention des jeunes

En 2020, plus de la moitié de la jeune population interrogée lors d'une enquête envisageait de quitter la région d'Argenteuil. Plusieurs facteurs contribuent à une vision pessimiste envers Argenteuil, comme l'absence d'établissements de niveau collégial ou universitaire et de faibles perspectives d'emploi spécialisé et de qualité dans la région. Des efforts doivent continuer d'être déployés pour freiner cet exode, notamment en travaillant sur l'attractivité de la région afin d'encourager un retour des jeunes et de jeunes familles.

7.6 Vieillesse de la population

Le fort taux de vieillissement de la population représente un réel enjeu pour Argenteuil. En 2021, la part des ménages de 65 ans et plus représentait 37 % des ménages d'Argenteuil et devrait, selon les projections démographiques, grimper à 44 % en 2041. Ce phénomène pourrait entraîner notamment une hausse de la demande en transport collectif et des besoins en soins hospitaliers et à domicile. Il affectera davantage les communautés qui peinent à renouveler leur population ou qui sont éloignées des grands pôles, particulièrement les cantons de Harrington et de Wentworth dont la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus frôle les 40 % et devrait monter d'ici 2041 à plus de 60 %.

¹ Source Statistique Canada, Recensement de la population 2021.

7.7 Cohésion des partenaires et des parties prenantes dans Argenteuil

Sur le territoire d'Argenteuil, de nombreuses parties prenantes sont mobilisées dans les différentes actions de la MRC portant notamment sur les thématiques de l'environnement et le développement durable, de l'économie, de la culture et du développement social. La concertation ainsi que la cohésion de tous ces partenaires régionaux sont indispensables lorsque des décisions importantes doivent être prises pour le bien-être de la collectivité, ce qui peut générer des défis.

7.8 Robustesse économique

Argenteuil fait face à une concurrence en matière de développement économique avec ses zones limitrophes (Hawkesbury, Mirabel, Saint-Sauveur et Saint-Jérôme). On dénote un possible manque de diversification commerciale, notamment dans les secteurs du divertissement, de la vente de produits locaux, de la restauration, etc. À titre d'exemple, peu de commerces de proximité donnant une couleur locale et un dynamisme au territoire sont actuellement présents sur le territoire d'Argenteuil. D'autre part, une rareté des terrains et bâtiments disponibles à vocation industrielle peut limiter le développement de ce secteur d'importance pour la région, notamment en termes d'emploi. Par ailleurs, le développement d'une offre récréotouristique misant sur les attraits naturels demeure aussi à bonifier.

7.9 Offre insuffisante en logements abordables, adaptés et accessibles

Depuis la pandémie, Argenteuil, comme le reste du Québec et du Canada, est confrontée à une crise du logement sans précédent en raison notamment de plusieurs défis démographiques, sociaux et économiques. La situation du logement se présente de la manière suivante :

- Le taux d'inoccupation des logements locatifs est nettement inférieur au seuil d'équilibre de 3 %. Il y a une grande demande pour du locatif et une pénurie de logements, notamment pour des logements abordables, adaptés et accessibles;
- L'offre de logements est peu diversifiée, avec 31 % des unités destinées à la location et près de 70 % des maisons étant de type unifamilial;
- Enfin, l'accessibilité et l'abordabilité du logement deviennent de plus en plus difficiles pour de nombreux ménages, le prix des maisons unifamiliales ayant augmenté de 90 % en dix ans alors que les revenus des ménages n'ont progressé que de 41 %.

Cela dit, certains éléments atténuent partiellement les effets de cette pression dans Argenteuil. Le territoire demeure, dans l'ensemble, plus abordable que les grands centres urbains avoisinants (Laval, Montréal, Rive-Nord), ce qui contribue à son attractivité tout en impactant sa population actuelle. Pour leur part, les municipalités rurales font face à plusieurs défis : vieillissement des bâtiments, logements inadéquats pour les personnes

aînées, faible présence de logements locatifs ou sociaux, éloignement des services, sans oublier la pression exercée par les promoteurs immobiliers.

8. PRIORITÉS D'INTERVENTION, ACTIONS, INDICATEURS ET CIBLES

Le tableau ci-dessous représente les priorités d'intervention, les actions, les indicateurs et les cibles qui ont été identifiés.

Les priorités d'intervention découlent des enjeux territoriaux identifiés par la MRC d'Argenteuil, des nombreuses planifications déjà en vigueur, ainsi que des responsabilités qui lui sont confiées dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 2. Elles orientent l'action collective du territoire, en permettant de concentrer les efforts sur les domaines où les besoins sont les plus présents. Elles ont été adoptées officiellement par le conseil de la MRC lors de la séance du 26 novembre 2025 (résolution 25-11-318). Ces priorités ont été regroupées sous sept grands axes stratégiques, qui reflètent les orientations souhaitées pour renforcer la vitalité économique, sociale, culturelle, environnementale et territoriale d'Argenteuil.

Le tableau présente également les actions phares qui traduisent les priorités d'intervention et orientent les principales démarches à mener entre 2025 et 2028. Elles constituent un cadre d'action clair permettant de guider les efforts du territoire et de soutenir les projets les plus porteurs. Elles ne représentent pas une liste exhaustive de tous les projets admissibles, mais bien un ensemble d'actions structurantes permettant d'orienter les investissements et la mobilisation des partenaires.

Les indicateurs suivants permettront d'assurer le suivi des actions prévues dans le présent Cadre d'intervention et d'évaluer les progrès réalisés au regard des priorités territoriales. Chaque indicateur est accompagné de cibles pour 2028, qui pourront être ajustées annuellement en fonction des réalités régionales.

8.1 Développement économique

Ces priorités soutiennent une économie forte, diversifiée et innovante, capable de s'adapter aux changements et de stimuler la vitalité des communautés.

PRIORITÉS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
Développement économique et innovation dans un contexte de développement durable	Soutenir des initiatives de revitalisation économique dans les secteurs prioritaires, notamment par l'appui à l'innovation, à la recherche et développement et à la transformation numérique des entreprises.	<p>Nombre d'entreprises accompagnées en innovation ou transformation numérique.</p> <p>Nombre de référencements d'entreprises</p> <p>Nombre de projets à portée collectives</p>	<p>75 accompagnements d'entreprises/an</p> <p>50 référencements d'entreprises/an</p> <p>25 projets à portée collective soutenus/an</p>
Marketing territorial, attractivité et immigration	<p>Consolider les efforts de marketing territorial afin de renforcer l'attractivité économique et touristique de la MRC.</p> <p>Mettre en place des mesures favorisant l'accueil, l'intégration et la rétention de la main-d'œuvre, incluant les nouveaux arrivants.</p>	<p>Nombre d'actions visant l'attractivité effectuées (salon, foire, kiosque, publicité, affichage, etc.).</p> <p>Nombre d'actions effectuées favorisant le vivre-ensemble et l'accueil des nouveaux arrivants.</p>	<p>5 actions visant l'attractivité/an</p> <p>2 actions visant le vivre-ensemble/an</p>

PRIORITÉS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
Employabilité, développement des compétences et optimisation	<p>Offrir des formations regroupées et autres activités visant le développement des compétences et le partage des savoirs.</p> <p>Assurer le déploiement du service essentiel d'Internet haute vitesse.</p>	<p>Nombre d'activités soutenues visant le développement des compétences.</p> <p>Nombre de portes rejointes par le réseau de fibre optique de la MRC d'Argenteuil.</p>	<p>Réaliser 5 activités visant le développement des compétences/an.</p> <p>Rejoindre 75 % des portes qui s'ajoutent sur le territoire, non desservies par les services d'internet haute-vitesse, au terme du FRR 2025-2028.</p>

8.2 Aménagement du territoire et environnement

Ces priorités visent à protéger les ressources naturelles, renforcer la résilience climatique et assurer un développement du territoire de manière durable.

PRIORITÉS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
Protection et mise en valeur de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts	<p>Mettre en œuvre et soutenir des initiatives de protection et de mise en valeur des milieux naturels (biodiversité, milieux humides, corridors fauniques, etc.).</p> <p>Appuyer des projets d'adaptation aux changements climatiques et de résilience des communautés.</p>	<p>Nombre d'initiatives en lien avec la protection et la mise en valeur des milieux naturels mises de l'avant ou soutenues.</p> <p>Nombre de projets d'adaptation aux changements climatiques soutenus ou initiés.</p>	<p>Soutenir 4 projets majeurs par année</p> <p>Obtenir un financement pour un minimum de 1 projet/an en matière d'adaptation aux changements climatiques</p>

PRIORITÉS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
	<p>Mettre en œuvre les actions qui découlent du Plan d'adaptation aux changements climatiques et du Plan climat.</p> <p>Mettre en œuvre les actions qui découlent du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).</p> <p>Soutenir les initiatives des partenaires en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement.</p>	<p>Nombre d'actions du Plan d'adaptation aux changements climatiques réalisées.</p> <p>Nombres d'actions du PRMHH réalisées.</p> <p>Nombre de partenaires soutenus.</p> <p>Nombre de projets de partenaires soutenus.</p>	<p>Réaliser ou soutenir des projets géographiquement répartis sur l'ensemble du territoire de la MRC.</p> <p>Intégrer les actions concernées du PRMHH dans le schéma.</p> <p>Soutenir la majorité des partenaires principaux et les projets réalisés sur le territoire en matière de protection et de mise en valeur du territoire.</p>
Planification et aménagement durable du territoire	<p>Procéder à la révision du schéma d'aménagement et de développement.</p> <p>Soutenir les municipalités dans l'actualisation de leurs outils de planification territoriale en cohérence avec le schéma d'aménagement révisé.</p> <p>Se doter des outils technologiques et de données permettant une analyse et une connaissance fines du territoire, et permettant d'effectuer son monitoring.</p>	<p>Pourcentage d'avancement de la révision du schéma d'aménagement et de développement.</p> <p>Nombre de municipalités soutenues.</p> <p>Amélioration des outils et des connaissances du territoire</p>	<p>Respecter l'échéancier imposé par le MAMH pour la révision du schéma.</p> <p>Soutenir l'ensemble des municipalités locales de la MRC dans leur planification territoriale.</p> <p>Amélioration continue en fonction des données disponibles</p>

8.3 Développement et mise en valeur de la filière agricole

En 2024, la MRC a procédé à la révision de son Plan de développement de la zone agricole. Découlant d'un vaste processus de consultation, les actions qui en découlent représentent les besoins actualisés de la communauté agricole.

PRIORITÉS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
Diversification et valorisation de l'agriculture	Appuyer la mise en œuvre d'initiatives issues du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et de ses 8 projets porteurs.	Nombre de projets issus du PDZA soutenus financièrement ou techniquement.	10 projets soutenus touchant 5 projets porteurs au terme du FRR

8.4 Actifs municipaux

Cette priorité vise à soutenir les municipalités du territoire, ainsi que la MRC, dans la gestion durable, efficace et planifiée de leurs actifs municipaux, en tenant compte des capacités organisationnelles variées des milieux et des enjeux propres au contexte rural.

PRIORITÉS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
Acquisition de connaissances, planification, entretien et développement des actifs municipaux	<p>Améliorer la connaissance et l'état des actifs municipaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Soutenir la collecte, la centralisation et l'actualisation des données relatives aux actifs municipaux. ○ Appuyer les municipalités dans la réalisation ou la mise à jour d'inventaires d'actifs. ○ Favoriser l'utilisation d'outils d'aide à la décision en matière de gestion des infrastructures et équipements. <p>Moderniser les outils internes de gestion territoriale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Moderniser les outils numériques, logiciels et procédés internes afin d'améliorer la gestion du territoire. ○ Encourager l'harmonisation des pratiques et des outils entre la MRC et les municipalités, lorsque pertinent. ○ Soutenir l'intégration de solutions numériques adaptées aux réalités des petites municipalités (SIG, bases de données, plateformes partagées). 	<p>Nombre d'inventaires ou diagnostics d'actifs réalisés ou mis à jour.</p> <p>Nombre de municipalités accompagnées en matière de planification des actifs.</p> <p>Niveau d'utilisation et de maîtrise des outils numériques de gestion du territoire (évaluation interne).</p> <p>Nombre d'outils, de procédures ou de pratiques modernisés ou harmonisés.</p>	<p>Soutenir 2 municipalités dans l'amélioration ou la mise à jour de leurs inventaires d'actifs durant la période couverte.</p> <p>Accompagner 1 municipalité dans l'élaboration ou la mise à jour d'un plan de gestion des actifs.</p> <p>S'assurer que outils sont bien utilisés.</p> <p>Moderniser ou optimiser 2 outils numériques ou procédés internes liés à la gestion territoriale durant la période couverte.</p>

PRIORITÉS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
	<p>Renforcer la planification et la gestion à long terme des actifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Appuyer les municipalités dans l'élaboration ou l'actualisation de plans de gestion des actifs. ○ Favoriser une approche préventive en matière d'entretien et de renouvellement des infrastructures. ○ Intégrer les enjeux de résilience, de durabilité et d'adaptation aux changements climatiques dans la planification des actifs. <p>Développer les compétences et le partage d'expertise :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Soutenir des activités de formation, d'accompagnement ou de transfert de connaissances. ○ Favoriser le partage de bonnes pratiques entre municipalités. ○ Encourager la mutualisation de ressources ou de services lorsque pertinent. <p>Participer à maintenir en état et aux normes les actifs municipaux sur le territoire d'Argenteuil</p>	<p>Nombre de municipalités ayant intégré une approche d'entretien préventif dans leurs outils de gestion des actifs</p> <p>Nombre de démarches de planification des actifs intégrant des considérations de résilience et d'adaptation climatique</p> <p>Nombre de municipalités sensibilisées ou accompagnées sur les enjeux climatiques liés aux actifs</p> <p>Participation des municipalités aux activités de formation ou de transfert de connaissances.</p> <p>Travaux réalisés afin de maintenir en état et sécuritaires les actifs municipaux</p>	<p>Soutenir l'intégration d'une approche préventive dans 1 municipalité</p> <p>Intégrer ces considérations dans au moins 1 démarche de planification</p> <p>Sensibiliser ou accompagner l'ensemble des municipalités durant la période</p> <p>Offrir ou soutenir 2 activités de formation ou d'accompagnement en gestion des actifs municipaux durant la période couverte.</p> <p>Maintenir aux normes les infrastructures de loisirs et récréatives sur le territoire de la MRC</p>

8.5 Mobilité

Cette priorité vise à améliorer l'accessibilité et la mobilité des citoyens (collective, adaptée et active), en tenant compte des réalités du territoire, de la dispersion de la population et des ressources limitées. La MRC adopte une approche progressive et flexible en matière de mobilité, misant sur l'optimisation des services existants, l'évaluation rigoureuse des besoins et le développement de solutions adaptées aux réalités rurales, tout en demeurant attentive aux opportunités d'arrimage avec les réseaux de transport structurants dans les Laurentides.

PRIORITÉS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
Optimisation et renouvellement des services de proximité notamment en matière de transport collectif, adapté et actif	<p>Optimiser l'offre existante de transport collectif et de transport adapté :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Analyser l'utilisation des circuits actuels et du service de taxibus. ○ Ajuster, lorsque pertinent, les horaires, les destinations ou les modalités de réservation. ○ Améliorer la diffusion de l'information sur les services disponibles. <p>Évaluer les besoins et la faisabilité de nouvelles solutions de mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réaliser des diagnostics et consultations citoyennes sur les besoins en déplacement. 	<p>Nombre d'analyses, d'études ou de consultations réalisées en matière de mobilité.</p> <p>Taux d'utilisation des services de transport collectif et adapté.</p> <p>Nombre d'ajustements ou d'améliorations apportés aux services existants.</p> <p>Réalisation de démarches structurées d'analyse des besoins et de la faisabilité de solutions de mobilité adaptées au milieu rural</p>	<p>Réaliser au moins une analyse ou étude diagnostique des services de transport et des opportunités de connectivité avec d'autres réseaux existants dans les Laurentides (durant la période couverte par le cadre).</p> <p>Maintenir ou améliorer le taux d'utilisation des services de transport collectif et adapté existants.</p> <p>Mettre en œuvre 5 ajustements ou améliorations aux services de proximité, selon les résultats des analyses, sur la durée du cadre.</p> <p>Réaliser au moins une démarche structurée incluant un diagnostic des besoins, une analyse de faisabilité et l'évaluation de solutions de</p>

PRIORITÉS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Évaluer la faisabilité technique, financière et organisationnelle d'une liaison interterritoriale vers des pôles de transport structurants, notamment le REM à Deux-Montagnes. ○ Analyser des solutions alternatives adaptées au milieu rural (transport à la demande, covoiturage structuré, partenariats intermunicipaux). <p>Soutenir le développement de la mobilité active et de proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Appuyer des initiatives favorisant les déplacements actifs (marche, vélo) dans les noyaux villageois. ○ Soutenir l'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité des infrastructures locales (sentiers, trottoirs, liens interquartiers). ○ Favoriser les liens entre les services de proximité et les réseaux de mobilité active. <p>Renforcer la concertation régionale en matière de mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Collaborer avec les municipalités, organismes du milieu et partenaires régionaux. ○ Participer aux démarches de planification en transport et en mobilité durable. ○ Assurer une veille sur les opportunités de financement et de partenariat. 	<p>Nombre de projets ou d'initiatives soutenus en mobilité active.</p> <p>Nombre de partenariats ou de démarches de concertation en mobilité.</p>	<p>mobilité adaptées au territoire durant la période couverte.</p> <p>Soutenir 5 projets ou initiatives favorisant la mobilité active dans les milieux de vie, sur la durée du cadre.</p> <p>Participer activement à 2 instances ou démarches de concertation régionales ou intermunicipales en mobilité.</p>

8.6 Développement social

Ces priorités portent sur l'inclusion sociale, la qualité de vie, la sécurité des populations et la consolidation du tissu communautaire.

PRIORITÉS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
Maintien et renforcement de la vitalité sociale des communautés	<p>Soutenir les initiatives citoyennes, communautaires et intergénérationnelles.</p> <p>Favoriser l'animation des milieux de vie (événements, lieux de rencontre, activités culturelles et sociales).</p> <p>Appuyer les municipalités dans le développement ou la consolidation de services de proximité.</p>	<p>Nombre de projets communautaires soutenus par la MRC.</p> <p>Taux de participation aux activités et événements soutenus.</p> <p>Nombre de municipalités ayant mis en place ou bonifié un service de proximité.</p>	<p>Soutenir 1 projet communautaire par année sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Obtenir 75 % du taux de participation souhaité/estimé aux événements organisés.</p> <p>Maintenir ou améliorer les services de proximité dans 100 % des municipalités de la MRC.</p>
Lutte à la pauvreté et aux iniquités sociales	<p>Soutenir des projets visant l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de vulnérabilité.</p> <p>Favoriser l'accès à des services essentiels (alimentation, logement, transport, soutien psychosocial).</p> <p>Appuyer des initiatives d'insertion socioprofessionnelle et de développement des compétences.</p> <p>Collaborer avec les partenaires du milieu pour réduire les iniquités territoriales.</p>	<p>Nombre de projets soutenus en lien avec la lutte à la pauvreté.</p> <p>Présence ou maintien de services destinés aux populations vulnérables.</p> <p>Nombre de partenariats avec des organismes du milieu.</p> <p>Niveau de rencontres de concertation tenues.</p>	<p>Soutenir 5 projets structurants en lutte à la pauvreté sur la durée du cadre.</p> <p>Assurer le maintien des services présents sur le territoire.</p> <p>Conclure 2 nouveaux partenariats avec des organismes locaux sur la durée du cadre.</p> <p>Participer activement à un minimum de 2 rencontres par</p>

PRIORITÉS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
			année organisées par les instances de concertation locales ou régionales.
Création d'environnements favorables au développement et au maintien de saines habitudes de vie	<p>Soutenir des projets favorisant l'activité physique, les loisirs et l'accès aux espaces publics.</p> <p>Encourager le développement d'environnements bâtis et naturels propices à la santé.</p> <p>Appuyer des initiatives en alimentation saine et en sécurité alimentaire.</p> <p>Promouvoir des pratiques et politiques municipales favorables à la santé.</p>	<p>Nombre de projets soutenus favorisant les saines habitudes de vie.</p> <p>Amélioration ou création d'infrastructures favorables (parcs, sentiers, installations).</p> <p>Nombre d'initiatives soutenues.</p> <p>Nombre de municipalités engagées dans des démarches santé.</p> <p>Nombre de citoyens rejoints par les actions mises en œuvre.</p>	<p>Soutenir 1 projet favorisant les saines habitudes de vie par année.</p> <p>Améliorer ou développer 2 infrastructures favorables à la santé sur la durée du cadre.</p> <p>Soutenir au moins 5 initiatives en alimentation saine ou en sécurité alimentaire.</p> <p>Accompagner 2 municipalités dans l'adoption d'actions ou politiques favorables à la santé sur la durée du cadre.</p> <p>Augmenter la participation citoyenne aux activités de plein air et de loisirs de 10 % sur la durée du cadre.</p>

PRIORITÉS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
Prévention de la criminalité et sécurité publique	Soutenir des initiatives de prévention auprès des jeunes et des populations à risque.	Nombre de projets soutenus en prévention de la criminalité.	Soutenir 2 projets de prévention sur la durée du cadre.
	Favoriser des environnements sécuritaires (éclairage, aménagement, surveillance citoyenne).	Perception de sécurité dans les milieux de vie (sondages, consultations).	Améliorer la perception de sécurité dans les milieux de vie ciblés.
	Appuyer les actions de concertation en sécurité publique.	Nombre de partenariats avec les corps policiers et organismes spécialisés.	Mettre en place ou maintenir 3 partenariats en sécurité publique sur la durée du cadre.
	Sensibiliser la population aux enjeux de sécurité et de prévention.	Nombre d'initiatives de sensibilisation réalisées.	Réaliser 1 activité de sensibilisation par année.

8.7 Culture, patrimoine et identité territoriale

Cette priorité contribue à renforcer l'identité d'Argenteuil, protéger son patrimoine et soutenir son dynamisme culturel. En 2025, la MRC a procédé au renouvellement de sa Politique de développement culturel et patrimoniale. Un plan d'action à jour découle de cette politique représentant les actions souhaitées et identifiées par la communauté.

PRIORITÉS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
Protection et mise en valeur des arts, de la culture et du patrimoine	Appuyer la mise en œuvre d'initiatives issues de la Politique de développement culturel et patrimoniale.	Nombre d'actions issues de la politique de développement culturel et patrimoniale soutenues financièrement ou techniquement.	Procéder au lancement de la politique 10 actions soutenues

9. MODALITÉS D'APPUI AUX PROJETS

La présente section décrit la manière dont la MRC d'Argenteuil utilise les sommes déléguées dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 2 : Développement territorial. Elle précise les règles qui encadrent l'identification des projets, les dépenses admissibles, les seuils et taux d'aide financière, les conditions d'octroi ainsi que les modalités particulières associées aux ententes sectorielles de développement.

Ces modalités sont établies en conformité avec le Guide du délégataire FRR-Volet 2 et adaptées à la réalité organisationnelle de la MRC d'Argenteuil, où la sélection des projets s'effectue principalement à l'interne tout en permettant aux municipalités locales de proposer des initiatives alignées sur les priorités d'intervention. Elles visent à assurer une utilisation rigoureuse, transparente et stratégique de l'enveloppe déléguée.

9.1 Principes directeurs d'utilisation de l'enveloppe FRR-Volet 2

La MRC d'Argenteuil utilise les sommes du Volet 2 pour soutenir :

- La mise en œuvre des actions prévues au présent Cadre;
- Les initiatives structurantes dans les domaines reconnus par le Volet 2, soit le développement économique, culturel, social, environnemental, rural et territorial;
- Les projets internes portés directement par la MRC, incluant la coordination, la planification, l'analyse ou la concertation;
- Les initiatives des municipalités locales, lorsqu'elles s'arriment clairement aux priorités d'intervention.

Une part importante de l'enveloppe peut être mobilisée pour les ressources humaines nécessaires à la coordination, aux analyses, à la planification et à la mise en œuvre des actions, conformément au Guide du délégataire.

9.2 Processus d'identification et d'analyse des projets

La MRC d'Argenteuil ne procède pas par appel à projets public. Les projets proviennent :

- Par les services internes de la MRC;
- Par les municipalités locales, qui peuvent proposer des projets en lien direct avec les priorités d'intervention;
- Par des partenaires sectoriels, dans un cadre concerté ou par entente.

Chaque projet proposé est analysé en fonction :

- De sa conformité aux règles et critères du FRR-Volet 2;

- De sa contribution aux enjeux territoriaux, son arrimage aux priorités d'intervention et sa capacité à produire des résultats mesurables liés aux indicateurs et aux cibles;
- De sa faisabilité technique, organisationnelle et financière.

Les projets retenus sont soumis au Conseil de la MRC, qui les approuve par résolution (projet par projet ou regroupés). Une convention de subvention est ensuite conclue dans l'éventualité où le demandeur n'est pas la MRC elle-même.

9.2.1 Demandeurs admissibles et non admissibles (selon les modalités du FRR)

Demandeurs admissibles

- Municipalité locale;
- MRC;
- Autre organisme municipal;
- Communauté autochtone;
- Organisme à but non lucratif (OBNL);
- Coopérative;
- Entreprise à but lucratif (inc., enr., s.e.n.c.) disposant d'un NEQ et exerçant ses activités au Québec.

Demandeurs non admissibles

- Ministère, organismes, sociétés d'État, établissement de santé et d'enseignement et leurs organismes associés;
- Certaines catégories d'OBNL (fondation, ordres professionnels, organisation politiques/religieuses);
- Entreprise du secteur financier;
- Demandeurs inscrits eu RENA, ou en défaut d'obligations antérieures.

9.3 Admissibilité des projets

Un projet est admissible s'il :

- Contribue directement à l'une ou plusieurs priorités d'intervention;
- Relève d'un domaine d'intervention autorisé par le Volet 2 (économie, culture, social, environnement, ruralité, aménagement, habitation, soutien aux municipalités);
- Est limité dans le temps (ponctuel, non récurrent);
- Est conforme aux lois et compétences municipales;
- Répond à un besoin territorial démontré.

Exemple d'inadmissibilité :

- Projets déjà réalisés;
- Dépenses de fonctionnement courant d'un organisme;
- Commerce de détail, à l'exception d'un projet de commerce de proximité qui n'est pas admissible au Volet 5 - Commerces de proximité du FRR;
- Projet en restauration;
- Lieux de culte, sauf s'ils concernent une vocation autre que religieuses;

9.4 Dépenses admissibles et non admissibles

Dépenses admissibles :

Sont admissibles les dépenses directement liées à la réalisation du projet, notamment :

- Salaires et charges sociales liés aux activités du projet (selon barèmes gouvernementaux);
- Honoraires professionnels;
- Déplacements (selon barèmes);
- Études, diagnostics, plans, analyses, évaluations;
- Matériel, équipements et outillage (excluant les équipements roulants);
- Coûts d'aménagement ou de mise en place;
- Concertation, animation territoriale et coordination;
- Frais d'administration des dépenses admissibles, pour les projets autres que ceux de la MRC, selon les modalités du programme.

Dépenses de la MRC liées au Cadre

Les dépenses de la MRC pour l'élaboration et la mise en œuvre du Cadre sont admissibles à 100 %, incluant :

- Les salaires et charges du personnel dédié;
- Les honoraires professionnels;
- Les activités de consultation et de concertation;
- La reddition de comptes.

Dépenses non admissibles

- Projets déjà réalisés;
- Intérêts, prêts ou garanties;
- Taxes récupérables (TPS/TVQ);
- Indemnités de départ;
- Frais juridiques personnels;
- Dépenses récurrentes de fonctionnement;
- Dépenses liées à un organisme inscrit au RENA.

9.5 Seuils, plafonds et règles financières

En conformité avec le Guide du délégataire :

- Montant maximal par projet : 500 000 \$ pour toute la durée de l'entente 2025-2028;
- Taux de subvention maximal :
 - 80 % des dépenses admissibles pour les municipalités, OBNL, organismes et pour la MRC elle-même;
 - 50 % pour les entreprises à but lucratif;
- Établissements industriels ou commerciaux : aide maximale de 150 000 \$ sur une période de 12 mois;
- Règle de cumul : la somme des aides publiques (Québec/Canada/municipalités) ne peut excéder les taux applicables (80 % ou 50 % selon le type de bénéficiaire);
- Contribution maximale du FRR-Volet 2 à une entente sectorielle de développement : 1M \$ par entente.

La contribution du demandeur aux dépenses admissibles doit être financière. Exceptionnellement, lorsqu'un organisme communautaire ne peut fournir de contribution financière (absence de revenus autonomes démontrée), une contribution en nature peut être comptabilisée si elle est documentée et justifiée; le bénévolat et les apports sans valeur marchande ne sont pas comptabilisables.

9.6 Conditions d'octroi

Pour être soutenu, un projet doit :

- Être approuvé par résolution du conseil de la MRC;
- Faire l'objet d'une convention de subvention lorsque le porteur n'est pas la MRC;
- Démontrer son arrimage avec les priorités, actions, indicateurs et cibles du Cadre;
- Respecter les dépenses admissibles et plafonds;
- Faire l'objet d'un suivi annuel (dépenses, avancement, résultats) dans le cadre du rapport d'activité obligatoire;
- Respecter les règles de visibilité, d'adjudication et de reddition exigées par le MAMH.

9.7 Ententes sectorielles de développement

La MRC peut participer à une entente sectorielle lorsqu'une intervention concertée est nécessaire pour répondre à des enjeux dépassant l'échelle locale et impliquant :

- Un ministère ou organisme gouvernemental;
- Au moins un partenaire additionnel;

Pour être admissible, une entente sectorielle doit inclure :

- Une gouvernance commune;

- Un plan d'action concerté;
- Des mécanismes de suivi et une reddition conforme;
- Un rapport final conforme aux exigences;
- Et une participation financière de la MRC conforme à la limite de 1M \$ par entente.

Les ententes sectorielles sont privilégiées pour des interventions régionales ou intermunicipales ayant des retombées territoriales majeures.

10. MÉCANISME DE REDDITION DE COMPTES À LA POPULATION

La reddition de comptes vise à assurer la transparence de l'utilisation des sommes déléguées dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 2 et à informer la population, les partenaires et le MAMH des résultats obtenus grâce aux priorités, actions et projets soutenus. Elle s'appuie sur les exigences prévues au Guide du délégué FRR-Volet 2 et au Guide d'élaboration du Cadre d'intervention.

10.1 Rapport d'activité annuel

Chaque année, la MRC d'Argenteuil produit un rapport d'activité qui :

- Présente les réalisations liées à la mise en œuvre du Cadre d'intervention;
- Fait état de l'avancement des priorités et actions prévues;
- Indique les projets financés pendant l'année, incluant :
 - La priorité d'intervention concernée;
 - Le nom du projet et du promoteur;
 - Le coût total et le montant investi du FRR;
 - Les dates de début et de fin;
- Présente les ententes sectorielles signées ou financées, avec leurs résultats;
- Fournit un bilan financier (engagements, versements, soldes, intérêts générés);
- Documente les résultats et les progrès liés aux indicateurs et cibles (section 9).

Le rapport est adopté par résolution, mis en ligne sur le site Web de la MRC et transmis via le système de suivi intégré du FRR, tel qu'exigé par l'entente de développement territorial.

10.2 Attestation annuelle des dépenses admissibles

Entre le 1er janvier et le 28 février de chaque année, la MRC doit remplir et transmettre une attestation des dépenses admissibles réalisées dans le cadre du Volet 2 pour l'année financière précédente. Cette attestation est obligatoire et conditionne les versements subséquents du MAMH.

Elle inclut notamment :

- Les dépenses liées à la mise en œuvre du Cadre (ressources internes, expertise, concertation, reddition);
- Les montants engagés et versés pour les projets soutenus;
- Les contributions d'autres partenaires financiers.

10.3 Dépôt électronique des données annuelles

La MRC saisit, dans le système de suivi intégré du FRR, les données requises concernant :

- Les projets financés;
- Les dépenses réalisées (MRC et projets);
- Les ententes sectorielles;
- Les indicateurs de résultats;
- Les données financières exigées.

Ce dépôt électronique constitue la reddition administrative officielle attendue du Ministère.

10.4 Mise à jour du Cadre d'intervention

La MRC met à jour son Cadre d'intervention au besoin, notamment lorsque :

- Les priorités d'intervention évoluent;
- Une entente sectorielle modifie des orientations;
- De nouveaux enjeux territoriaux émergent;
- Une réévaluation des actions ou des indicateurs est requise.

Toute mise à jour est adoptée par résolution et transmise au MAMH.

10.5 Information à la population et transparence

La MRC s'engage à communiquer de manière transparente les résultats de la mise en œuvre du Cadre d'intervention par :

- La publication annuelle du rapport d'activité;
- La diffusion des priorités d'intervention et de leurs mises à jour;
- La communication des projets soutenus et des ententes sectorielles;
- La mise en valeur des actions et retombées pour les communautés.

Cette approche s'inscrit dans les principes de transparence et de participation citoyenne promus par le Guide d'élaboration.

10.6 Responsabilité et imputabilité

La MRC demeure responsable :

- De la gestion des sommes déléguées;
- De la conformité des dépenses admissibles;
- De la qualité de la reddition fournie au Ministère;
- De l'atteinte des résultats et du suivi des indicateurs;
- De la diffusion de l'information aux citoyennes et citoyens.

Cette reddition assure la conformité à l'entente, l'intégrité de la gestion publique et la qualité du développement territorial soutenu par le Volet 2.

11. ENTRÉE EN VIGUEUR DU CADRE D'INTERVENTION

Le présent Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire – FRR Volet 2, 2025-2028 est entré en vigueur à la suite de son adoption par résolution du Conseil de la MRC d'Argenteuil lors de la séance du 26 mars 2026, résolution numéro 26-03-091.

Il est publié sur le site Web de la MRC et transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément aux obligations prévues à l'entente de développement territorial et au Guide d'élaboration du Cadre d'intervention.

Toute mise à jour ou modification du Cadre doit également être adoptée par résolution du Conseil et transmise au MAMH dans les mêmes conditions.

Le Cadre demeure en vigueur jusqu'au 31 mars 2028, soit la fin de l'entente de développement territorial, et continue de servir de référence pour la reddition finale couvrant la période prenant fin au 31 mars 2029.



Avec la participation financière de :



Ce projet est réalisé grâce au gouvernement du Québec dans le cadre du volet Développement territorial du Fonds régions et ruralité.